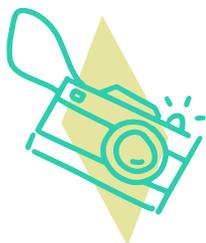


VACAF

Aides aux Vacances

La Caf de l'Isère vous aide à financer vos vacances en famille et celles de vos enfants dans des structures labellisées Vacaf.



AVF = aide aux vacances en famille



AVE = aide aux vacances pour les enfants



Ne tardez pas à effectuer vos réservations !
Les aides sont accordées dans la limite des fonds disponibles.

Pour qui ?

Les familles allocataires de la Caf de l'Isère qui réunissent les conditions suivantes :

>> avoir perçu des prestations familiales de la Caf de l'Isère en octobre 2023 et janvier 2024,

>> avoir au moins un enfant à charge de moins de 16 ans (enfants nés entre le 01/01/2008 et le 31/12/2023),

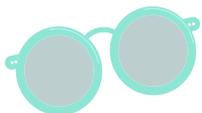
>> avoir un quotient familial inférieur ou égal à 900 € en janvier 2024.



Durée ?

>> Un séjour en famille (AVF) : de 3 jours (2 nuits) à 15 jours maximum (14 nuits) ou en cas de garde alternée avec partage des allocations familiales 8 jours maximum (7 nuits) par parent.

>> Un séjour par enfant bénéficiaire (AVE) : de 5 jours minimum à 21 jours maximum.



Comment ?

Vous avez reçu une notification sur votre compte allocataire (début mars) précisant le montant de l'aide. L'envoi est automatique. Vérifiez-bien que votre situation et votre adresse mail sont à jour dans votre espace allocataire « Mon Compte » sur caf.fr.

Quand ?

À partir du 4 mars 2024 et jusqu'à début janvier 2025, uniquement pendant les vacances scolaires de printemps (13/04 au 28/04), d'été (06/07 au 01/09), d'automne (19/10 au 03/11) et de fin d'année 2024 (21/12 au 05/01/25).

Les réservations des séjours avant le 6 juillet 2024 pour les familles d'enfant(s) scolarisé(s) au collège ne sont plus autorisées, même si le collège fournit un justificatif, conformément aux directives nationales sur le respect des périodes scolaires.

Exceptions pour les séjours en famille (AVF) : les familles, dont les enfants ne sont pas soumis à l'obligation scolaire (fixée à 3 ans), peuvent partir en dehors des vacances scolaires.

où ?

Dans les structures de vacances uniquement labellisées par Vacaf. Se rendre sur le site de vacaf.org pour connaître l'offre de séjours :

>> AVF : près de 3 500 lieux en France métropolitaine : en pension-complète, demi-pension ou location ;

>> AVE : les colonies et camps agréées par les Services départementaux à la jeunesse, à l'engagement et au sport (SDJES).

Conditions ?

En utilisant ces aides aux vacances, vous vous engagez à respecter le règlement intérieur des structures de vacances.

En cas de comportements incivils lors de votre séjour Vacaf, la Caf se réserve le droit, en fonction de la gravité de l'incivilité, de vous rappeler les principes de bienséance ou, pour les cas les plus graves, de vous suspendre le bénéfice d'une nouvelle aide pour une ou plusieurs années.

Combien ?

Aides aux vacances

en famille

Une participation de la Caf est accordée sur le coût d'hébergement pour votre famille et vos enfants jusqu'à 16 ans.

| Quotient familial | Participation de la Caf (dans la limite d'un montant maximum) | Aide maximum accordée | Aide maximum accordée aux familles avec enfant(s) en situation de handicap (Aeeh) |
|-------------------|---|-----------------------|---|
| 0 à 440 € | 75 % du coût de l'hébergement | 630 € | 930 € / famille |
| 441 € à 620 € | 65 % du coût de l'hébergement | 500 € | 800 € / famille |
| 621 € à 900 € | 45 % du coût de l'hébergement | 350 € | 650 € / famille |

Exemple :

Une famille, avec un quotient familial de 630 €, a une prise en charge à hauteur de 45 % du coût de l'hébergement dans la limite d'une aide maximum de 350 €. Si elle réserve un mobil-home à 700 € la semaine :



700 €
location
du mobil-home



- 315 €
aide Vacaf 45 %
sans dépasser 350 €



385 €
reste à charge
de la famille



> L'aide au transport

Une aide au transport peut être accordée pour un séjour AVF aux familles qui ont :

- >> un QF inférieur ou égal à 700€ en janvier 2024 ;
- >> un séjour AVF confirmé (arrhes ou un acompte versés) ;
- >> un séjour qui se déroule entre le 6 juillet et le 1^{er} septembre 2024 ;
- >> un lieu de vacances situé à plus de 200 kms de leur domicile.

Le montant de l'aide (100€ ou 200€) est calculé selon la distance domicile/lieu de vacances (distance la plus courte sur l'outil Openstreetmap).

A savoir :



- >> Si vous répondez aux critères d'éligibilité, vous n'avez aucune démarche à faire, la Caf vous verse l'aide dans le mois précédent votre départ en vacances.
- >> L'aide est versée dans la limite des fonds disponibles.
- >> Si vous avez perçu l'aide mais que vous n'avez pas effectué le séjour réservé initialement, la Caf procédera au recouvrement de l'aide au transport versée (une créance sera déclenchée pour le remboursement de l'aide versée à tort).

AVE - aides aux vacances

pour les enfants

Une participation est accordée sur le coût du séjour de vos enfants jusqu'à 16 ans.

| Quotient familial | Participation de la Caf | Aide supplémentaire pour le(s) enfant(s) en situation de handicap |
|-------------------|-------------------------|---|
| 0 à 440 € | 280 € / enfant | + 200€ pour les enfants bénéficiaires de l'Aeeh |
| 441 € à 620 € | 210 € / enfant | |
| 621 € à 900 € | 190 € / enfant | |

Comment faire ?



Consultez le site www.vacaf.org pour connaître les structures labellisées.

- >> Sélectionnez le département « 38-Isère » dans l'encadré « Vacances en familles » (pour AVF) ou « Vacances pour les enfants » (pour AVE).
- >> Cliquez sur « Rechercher un centre ».



Choisissez une structure sans tarder.



Appelez la structure choisie

en précisant que vous avez un droit aux vacances de la Caf de l'Isère (donnez votre nom et numéro d'allocataire). La structure vous informera de ses tarifs en déduisant la participation de la Caf.



Réservez le séjour auprès de la structure choisie et envoyez les arrhes pour confirmer votre réservation.



Réglez la part restante à votre charge

après déduction de l'aide de la Caf (aide versée directement au centre de vacances).

Ne tardez pas à effectuer vos réservations ! Les aides sont accordées dans la limite des fonds disponibles.



rendez-vous vite sur

vacaf.org



Caf de l'Isère
3 rue des Alliés
38051 Grenoble
cedex 9
www.caf.fr

3230 Service gratuit
prix appel